

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

OTTAWA, le mardi 25 juin 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, si vous me permettez d'exercer les fonctions de maître des cérémonies, pour ainsi dire, j'annoncerai que nous avons l'honneur de compter aujourd'hui parmi nous d'éminents citoyens canadiens d'origine polonaise, qui représentent des associations de Polonais au Canada. Nous avons d'abord M. J. S. W. Grocholski, avocat de la ville de Toronto, qui est président du Congrès canadien des Polonais. Ce congrès comprend plusieurs organismes et il représente peut-être un plus grand nombre de membres d'organismes formés de citoyens canadiens d'origine polonaise que toute autre association au Canada. Il a aussi M. W. Dutkiewicz, secrétaire général du Comité démocratique de l'aide à la Pologne, organisme qui a beaucoup contribué à secourir ce pays. Le troisième organisme dont nous entendrons parler est celui des Polonais associés du Canada. M. Peter Taraska, de Winnipeg, qui semble être le principal dirigeant de cette association, a désigné M. John Gorowski, B.A., pour le représenter ainsi que ses adjoints.

En plus des représentants de ces trois organismes qui, à mon sens, représentent tous les Polonais du Canada sauf, peut-être, de très rares exceptions, nous avons l'honneur d'avoir parmi nous l'honorable Victor Podoski. Ce dernier était déjà Ministre plénipotentiaire de la Pologne au Canada, mais ce n'est pas en cette qualité qu'il est ici. Je ne mentionnerais pas ce fait si nous ne le connaissions tous à ce titre. Il représente aujourd'hui une vingtaine d'organismes canadiens et autres, qui se préoccupent du sort des membres de l'armée polonaise en Angleterre et ailleurs, et il s'intéresse beaucoup à l'immigration canadienne sous ce rapport. Il nous donnera sans doute de nombreux et précieux renseignements, car il est bien au courant de la question.

Monsieur le président, j'aimerais faire une remarque d'ordre général en ce qui concerne les témoignages, tant à cause de certaines paroles que nous avons entendues au cours des séances précédentes que de la discussion qu'elles ont provoquée. Il faut bien comprendre que notre Comité est chargé de faire enquête sur l'immigration canadienne, qui est un problème de nature locale et domestique, et qu'il ne s'intéresse pas à la politique de la Pologne ou de tout autre pays d'Europe, à moins, bien entendu, que la politique d'un de ces pays n'exerce une influence sur notre propre ligne de conduite. Je n'entends pas faire imposer de restrictions aux témoins, mais je dois signaler l'inutilité de discuter la politique des pays d'Europe; cela ne relève pas de notre compétence et certaines déclarations faites devant notre Comité pourraient nuire à des personnes de ces pays, vu que plusieurs citoyens canadiens ont des parents là-bas. Nous devons nous rappeler qu'on prend note des déclarations faites par les membres du Comité et les témoins, et qu'on les consigne au compte rendu. Il se peut que ce compte rendu parvienne aux gouvernements des pays intéressés et cela pourrait avoir des répercussions qu'il nous est actuellement impossible de prévoir. Je désire simplement souligner le fait que notre Comité est uniquement chargé d'étudier un problème de nature locale et domestique.